



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
SEANCE DU 21 MARS 2016

Présents M. FERSINI, Bourgmestre-Président;
: MM. OZEN, GRENIER, BANCU, GEERAERTS, TAVERNINI, Echevins;
MM. VALENTIN, DAUVIN, MARIQUE, CHARLIER, STANDAERT, GROLAUX, TROTTA,
SMOLDERS, BERDOYES, MAHIEU, HUCQ, KAYA, AZZAZ, MEDINA-MERCHAN,
SIDIS, Conseillers.
D. STAMPART, Directeur Général.

Le Bourgmestre ouvre la séance à 19 h 00. Il excuse Monsieur MEDINA MERCHAN, Conseiller PS. Monsieur CHARLIER, Chef de groupe ENSEMBLE, excuse Monsieur GROLAUX, Conseiller.

Monsieur CHARLIER, Chef de goupe ENSEMBLE, demande l'inscription d'un point supplémentaire libellé comme suit :

- RUE FERRER AMENAGEMENTS ET ZONE DE STATIONNEMENT

A 19h30, il lève la séance publique et invite le personnel nommé au conseil précédent à prêter le serment constitutionnel. Le Directeur Général présente en quelques mots les agents appelés au serment. L'ordre de prestation de serment est la suivant :

Madame KHUNDT, Laurence prête serment devant le Conseil entre les mains du Bourgmestre, suivie de Mesdames DUBOIS, D'ADDAZIO et SACRIPANTE.

Le Bourgmestre et le Conseil prennent acte de ces serments.

L'assistance applaudit les nouveaux statutaires.

Après avoir fait sortir le public pour les deux points de séance secrète, le Bourgmestre entame l'ordre du jour du huis clos.

Il lève ensuite la séance secrète à 19h45 et invite le public à revenir pour prendre part à la réception offerte par les quatre récipiendaires.

SEANCE PUBLIQUE

1. 1 851.11 - AME - PLAN DE COHÉSION SOCIALE – RAPPORT FINANCIER 2015 – RAPPORT ACTIVITÉS 2015 – POUR APPROBATION

Monsieur VALENTIN, Echevin en charge du Plan de Cohésion Sociale, donne les explications. Il évoque les partenariats et les aspects financiers.

Monsieur MARIQUE, Conseiller MR, demande ce qu'il en est des SDF sur le territoire. Il lui est répondu qu'il y avait 2 repérés. Autre question : il repère dans le rapport une difficulté d'adhésion du public. N'y aurait-il pas quelque chose à faire pour communiquer mieux? Peut-on aussi évaluer l'impact et les résultats pour guider les projets. Il considère que des analyses financières ainsi que des outils de reporting permettraient d'objectiver autant que possible les données de gestion et les résultats obtenus.

Monsieur VALENTIN évoque les PTP.

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, introduit son intervention en rappelant l'importance de ce PCS. Il demande que les dates du décret soient mentionnés dans la



délibération.

Il demande ensuite si un budget prévisionnel est fait?

Il remarque que le chef de projet doit être soit MASTER universitaire ou DESNU professionnalisant

Il demande la date du Conseil qui a approuvé la composition du Comité d'accompagnement, combien de réunions, sous-commissions existent?

Il demande enfin les conventions annuelles signées (en annexe et référencées)

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

2. -1.842.4 - OBLIGATION D'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPES AU SEIN DES PROVINCES, COMMUNES, CPAS ET ASSOCIATIONS DE SERVICES PUBLICS - POUR COMMUNICATION.

Monsieur STAMPART, Directeur Général, donne les explications et précise lce que représente les chiffres (nombre discordant

Monsieur CHARLIER, Conseiller ENSEMBLE, fait remarquer qu'il s'agit maintenant de l'AVIQ désormais. Il lui est répondu que l'en-tête encore utilisée est toujours celle de l'AWHIP.

Le Conseil en prend acte et prend acte du rapport.

Voir délibération – folio

3. -1.778.532 - SA LE CREDIT HYPOTHECAIRE O. BRICOULT – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – POUR INFORMATION

Monsieur STANDAERT, Conseiller PS et Délégué, donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

4. -1.778.532 - SA LE CREDIT SOCIAL ET LES PETITS PROPRIETAIRES REUNIS – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – POUR INFORMATION

Monsieur STANDAERT, Conseiller PS et Délégué, donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

5. -1.811.122.53 - ARRETES DU BOURGMESTRE ET ORDONNANCES DU COLLEGE COMMUNAL - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil en prend information.

Voir délibération – folio

6. OBJET : DECISIONS DE TUTELLE - ARTICLE 4 DU REGLEMENT GENERAL DE COMPABILITE COMMUNALE - COMMUNICATION - POUR INFORMATION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.

Le Conseil prend acte de ladite approbation.

Voir délibération – folio

7. 1.811.111.5 - ORES – ECLAIRAGE PUBLIC – AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU CARREFOUR SITUÉ AU CROISEMENT DES RUES DE PRESLES ET DU CENTRE - POUR DÉCISION

Monsieur FERSINI, Bourgmestre, donne les explications.



Madame SMOLDERS, Conseillère ENSEMBLE, rappelle les ennuis causés par ORES en matière de communication des coupures et de gestion des travaux. Il lui est répondu par le Bourgmestre qu'il a protesté et qu'il doit rencontrer le responsable. Il généralise la problématique en donnant quelques exemples d'impétrants qui, malgré les réunions plénières, ne tiennent pas compte des demandes ou protestations communales.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

8. -1.74 - VOTE - DOTATION ZONE DE POLICE 2016 - POUR DECISION.-

Monsieur GRENIER, Echevin, donne les explications.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

9. - INSTITUTIONS COMMUNALES - COLLEGE COMMUNAL - COMPOSITION - DEMANDE D'UN ECHEVIN - DEMISSION - ACCEPTATION - POUR DECISION

Monsieur BANCU, Echevin, donne les explications de sa démission. Très ému, il remercie ses collègues, le conseil, et les partenaires du monde associatif avec lesquels il a eu la joie de travailler.

Applaudissements de l'assemblée.

Le point est admis à l'unanimité.

Voir délibération – folio

10. POINT SUPPLEMENTAIRE - RUE FERRER AMENAGEMENTS ET ZONE DE STATIONNEMENT

Monsieur CHARLIER, Chef de groupe ENSEMBLE, donne les explications en ces termes :
" Nous constatons que des dégâts sont de plus en plus importants suite au manque d'entretien de la voirie depuis de nombreuses années et il est évident que les travaux réalisés dans l'école n'ont rien arrangés.

De plus, cette voirie est à double sens et assez étroite si bien que les véhicules passent très près des habitations. Cela a pour conséquence de nombreuses projections sur les façades et des garages souvent envahis par les eaux de pluie chaque fois qu'il y a des précipitations un peu plus importantes à cause de l'affaissement de la voirie !

Dans l'immédiat ce que nous demandons c'est au moins d'installer de manière provisoire des potelets devant les habitations (au numéro 4 rue Ferrer l'habitante a déjà failli se faire renverser plusieurs fois en sortant de chez elle).

En ce qui concerne la zone de stationnement, nous aimerions disposer d'un rapport de la zone de police pour le stationnement devant l'école (nouvelle zone aménagée) afin de préserver cet emplacement pour les bus scolaires au début et en fin des cours.

Par ailleurs pour revenir à la rue Ferrer, nous souhaitons savoir si l'espace situé entre la voirie et le grillage de l'école est une zone de parkings ou pas, si cet espace appartient à l'école ou pas et si un aménagement peut être prévu par la commune (gravier par exemple)."

Le Bourgmestre donne des informations suite à ses contacts et à sa visite aux riverains

- enquête de police a été faite

- Les riverains ont des problèmes quand l'ICDI collecte les sacs et que des voitures qui veulent passer doublent le camion devant la grille de l'école

- il y a un affaissement qui résulte de l'ouverture de la voirie lors des travaux de



rénovation de l'école.

- L'espace entre la voirie et la grille appartient à l'école et peut servir pour les enseignants

- Les places côté église sont utilisées par les cars

Le Bourgmestre déclare demander et transmettre le rapport de police établi sur le sujet.

Voir délibération – folio

**11. -2.075.1.077.7 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 29 FEVRIER 2016
- POUR DECISION**

Le procès-verbal est admis par 18 oui et 1 abstention (Mme MAHIEU, excusée).

Voir délibération – folio

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE 21 MARS 2016.

Par le Conseil :

Par ordre,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre-Président,

D. STAMPART

J. FERSINI

PROVINCE DE HAINAUT
Arrondissement de Charleroi



COMMUNE D'AISEAU-PRESLES
Rue J. Kennedy, 150 – 6250 Aiseau-Presles